

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-063

Date de convocation : 24/09/2026	Le 28/09/2026 à 20h00 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres :	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas, LAMARCHE Aurélien et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique
Afférents au conseil : 15	
Présent : 15	
Qui ont pris part à la délibération : 15	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/09/2026	Etaient excusés : Etaient absents : SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VITALE Bernadette

OBJET : CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2026-2028

Vu, le courrier du 26/01/2026, par lequel Madame SANTONI, Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse, a informé l'autorité territoriale de la délibération n° 2025-446 du 12/12/2025 prise par l'Assemblée Départementale et concernant les modalités de mise en place d'un Contrat Vaucluse Ambition, dispositif contractuel couvrant la période 2026-2028.

Considérant que, dans le cadre de cette nouvelle phase contractuelle 2026-2028, la commune de Mirabeau se voit allouer une enveloppe globale de 196 800,00 €, répartie entre les thématiques « socles » et « transition écologique et énergétique » ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réfection et création de voirie sur la commune,

Considérant que le montant de la dotation 2026 - 2028 de la thématique socles est de 157 440,00 €,

Considérant que le montant de la dotation 2026 - 2028 de la thématique transition écologique et énergétique est de 39 360,00€,

Considérant que la commune souhaite mobiliser la partie de l'enveloppe allouée au titre de la thématique « socles » pour le financement des travaux de réfection et de création de la voirie communale,

Monsieur le Maire propose d'affecter la dotation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 aux dépenses suivantes :

- Réfection et création de la voirie communale, pour un montant HT de 194 098.50 € (4 devis)
Subvention sollicitée : **135 868.95.00€** au titre de la thématique socles.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter une partie de la dotation du Contrat Vaucluse Ambition 2026-2026 aux dépenses suivantes :

- Réfection et création de la voirie communale, pour un montant HT de 194 098.50 €
Subvention sollicitée : **135 868.95€** au titre de la thématique socles.

- **PREVOIT** les crédits nécessaires au financement des dépenses.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028 et à la mobilisation de l'enveloppe correspondante.

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
Bernadette VITALE



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH

